

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# BULLETIN

---

On mande de Rome, le 13 septembre, à l'Agence Dalziel :

Ce matin, M. Harmel, directeur du pèlerinage français, et sa famille ont assisté à la messe pontificale ; ils ont eu ensuite une audience de Léon XIII, qui leur a exprimé la grande consolation que lui procurait le pèlerinage et son espoir de le voir très considérable.

Le Pape a manifesté son impatience de témoigner aux travailleurs sa sollicitude et sa tendresse : il a ajouté : " En organisant ce pèlerinage, vous faites ma consolation."

M. Harmel a reçu des avis lui annonçant que le nombre des pèlerins sera plus considérable qu'on ne s'y attendait et s'élèvera à environ 25,000. Le premier groupe de pèlerins, arrivant de Paris, est attendu ici mercredi matin, à moins d'un retard imprévu.

La commission romaine du pèlerinage a tenu une réunion cette après-midi, au Vatican, pour arrêter les derniers préparatifs, M. Harmel y assistait.

Avant de rentrer au Vatican, revenant de sa promenade dans les jardins, le Pape a visité de nouveau le Belvédère, qui est une dépendance du Vatican et où seront logés les pèlerins. Sa Sainteté ne cesse de prendre un vif intérêt au pèlerinage.

La Sacrée-Congrégation des Rites a tenu le 5, au Vatican, une séance dite ordinaire, dans laquelle les EEmes Pères de la Congrégation ont examiné et résolu plusieurs questions ou *doutes* relatifs à des causes de saints. Le secrétaire des Rites, Mgr Nuzzi, a été chargé de soumettre à la sanction pontificale les décisions affirmatives qui ont été prises sur les questions suivantes :

Révision de nouveaux écrits du vénérable Vincent Romano, curé-prévôt d'Écolano, dans le diocèse de Naples ;

Identité des reliques du bienheureux Antoine-Marie Zaccaria, fondateur de la congrégation des clercs réguliers de Saint-Paul dits Barnabites ;

Introduction de la cause de béatification et canonisation du serviteur de Dieu Jean Guarino, curé de Saint-Pierre à Paterno, dans le diocèse de Naples ;

Révision de nouveaux écrits de la servante de Dieu Anne-Madeleine Remuzat, religieuse professe de la Visitation ;

Révision des écrits du serviteur de Dieu Barthélemy Canale, prêtre profès Barnabite ;

Révision des écrits du serviteur de Dieu Ludovic-Marie Calco, prêtre profès de l'ordre des Frères Prêcheurs ;

Concession et approbation de la messe et de l'office en l'honneur le saint Adrien III, pape.

Les relations entre le Saint Siège et l'Allemagne paraissent s'être quelque peu refroidies depuis le renouvellement de la triple alliance; mais la tension, si tension il y a eu, ne durera pas. L'empereur et le Pape tiennent l'un et l'autre à la paix. Le chancelier M. de Caprivi, a profité de son voyage en Bavière, pour aller rendre visite à Mgr Agliardi, Nonce à Munich, et l'on assure que les difficultés qui retardent depuis si longtemps, la nomination de l'archevêque de Posen, ont été aplanies.

\* \* \*

M. Grévy, qui a été président de la République depuis 1879 jusqu'à 1887, vient de mourir à Mont-sous-Vaudrey, à l'âge de 84 ans. La République a fait les frais de ses funérailles, et l'Eglise a rendu à sa dépouille mortelle les honneurs qu'elle réserve à ses fidèles enfants. La première a fait acte de reconnaissance et la seconde acte de miséricorde. Au point de vue politique, le rôle de M. Grévy n'a pas été sans mérites; l'autorité dont il jouissait dans son parti, sa réputation surfaite d'intégrité, le calme de sa vie bourgeoise et terre-à-terre, joints à la finesse et à la fermeté de son esprit, ont puissamment contribué à acclimater la forme républicaine en France. Il a droit à la reconnaissance de son parti.

Sans doute, il a contre lui son amour excessif pour son gendre M. Wilson, amour qui l'a poussé à supprimer dans le dossier du coupable la pièce qui prouvait le crime mais il a payé cette faute de son siège de premier magistrat de la République et il a gardé, dans sa retraite, une réserve assez rare en pareil cas, et qui véritablement l'honore.

Au point de vue religieux, M. Grévy s'est conduit en implacable et perfide ennemi de l'Eglise. Il a demandé pour sa dernière heure, les consolations de son ministère de miséricorde, et pour ses restes les honneurs de sa liturgie; mais il a approuvé, sanctionné et en partie inspiré toutes les iniquités dont l'Eglise a été victime depuis son avènement au pouvoir. Il a été l'homme de la laïcisation de l'école, de l'armée et des hôpitaux, l'homme des décrets et de l'expulsion des congrégations religieuses, des suppressions de traitements ecclésiastiques, de la licence pour la presse irréligieuse et pornographique, et de toutes les vexations que des lois et des administrateurs impies n'ont cessé de multiplier, jusqu'au fond des plus humbles villages contre tout ce qui porte le caractère chrétien. Il a fait tout ce mal, sans passion apparente, par principe et avec une certaine apparence de modération. Nous souhaitons que son repentir de la dernière heure ait été sincère; mais, en somme, il n'a rien rétracté, rien réprouvé publiquement des iniquités publiques de sa vie, et sa mémoire ne peut être en honneur chez les catholiques français.

---

**Recueil de prières** et de pieuses pratiques en l'honneur de Saint Joseph; A. M. D. G. in-18 Prix.....15 cts

# LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

## CONSTITUTION *DEI FILIUS*

### PROLOGUE.

(suite)

#### 4 *Le Gunthérianisme.*

Cependant un autre prêtre allemand avait mis au jour une autre philosophie inspirée par le Kantisme, qui prétendait elle aussi renouveler l'apologétique chrétienne. C'était Gunther.

Antoine Gunther naquit le 17 novembre 1783, à Lindenau, dans le cercle de Leitmeritz, en Bohême. Ses parents étaient sans fortune ; aussi ne fut-ce point sans peine qu'il parvint à suivre des cours de lettres, de philosophie et de droit à Leitmeritz, et à Prague. Ses professeurs de philosophie enseignaient le système de Wolf. Il se persuada à leur école que la Révélation nous est inutile et sa foi fut ébranlée. Elle le fut bien plus encore, lorsqu'il eut cherché à approfondir les écrits de Kant, de Fichte et de Schelling.

En 1811, il accompagna à Brunn, près de Vienne, une famille à laquelle il était attaché comme précepteur. Le curé de Brunn, à qui il confia ses doutes et qu'il désigna plus tard dans ses ouvrages sous le nom de Pérégrin, lui recommanda de lire l'Écriture Sainte. Cette lecture et les conversations qu'il eut avec le bienheureux P. Hoffbauer, que l'Église vient de mettre sur nos autels, raffermirent complètement sa foi. Par le conseil de ce dernier, Gunther étudia la théologie et reçut la prêtrise (1820). Il se présenta même au noviciat des Pères de la Compagnie de Jésus ; mais il reconnut qu'il n'était pas appelé à l'état religieux, et se fixa à Vienne où il resta jusqu'à la fin de ses jours comme prêtre habitué. Il y vécut du casuel que lui rapportaient les services qu'il rendait dans les paroisses, des modiques émoluments d'une charge de censeur de livres et d'une petite pension qui lui fut servie par le prince de Bretzenheim et ensuite par le cardinal de Schwartzenberg. On lui offrit à plusieurs reprises une chaire de théologie à Bonn, à Munich et à Tubingue ; mais il déclina cette offre soit parce qu'il espérait enseigner à Vienne, soit parce qu'il craignait de rencontrer des adversaires dans ses collègues. Peut-être aussi désirait-il conserver des loisirs pour ses recherches personnelles ; car il ne cessa de travailler à une œuvre théologique qu'il regardait comme sa vocation. Il estimait que la philosophie des Pères et des scolastiques ne répondait plus aux besoins de notre temps et que les coups du criticisme de Kant en avaient fait un monceau de ruines. Il se crut

donc appelé à créer une philosophie nouvelle qui offrirait une base solide aux dogmes de la théologie chrétienne

Il ne formula jamais l'ensemble de son système d'une manière didactique ; mais il en exposa les diverses parties dans une foule d'écrits, dont les principaux sont rédigés sous forme de correspondances ou de dialogues. Ce furent d'abord des articles qu'il publia à partir de 1818 dans une revue bibliographique de Vienne. Il composa ensuite des ouvrages de longue haleine. Celui où ses théories sont le mieux systématisées a pour titre : *Introduction à la théologie spéculative du christianisme positif* (1828 et 1829). Une seconde édition parut en 1846-48. Dans le *Festin de Pérégrin* (1830), il apprécia des philosophies anciennes et modernes de l'Europe. Il donna, en 1832, *Lueurs boréales et australes à l'horizon de la théologie spéculative. Le dernier auteur de Symbolique* est formé de correspondances échangées au sujet de la *Symbolique* de Moehler et des attaques dont elle fut l'objet de la part de Baur. *Tête de Janus* (1833) fut écrit contre le rationaliste Baader. *Thomas a Scrupulis* (1835), *Eurysthée et Hercule* (1843) furent composés contre la philosophie Hégélienne. De 1849 à 1853, Gunther publia, en collaboration avec le chanoine Veith, une revue philosophique périodique, sous le titre de *Lydia*. Enfin il fit imprimer, en 1857, *Correspondance de Lentigo et de Pérégrin* ; mais ne mit point ce livre dans le commerce.

Voici en résumé les principales doctrines de Gunther.

Selon lui, la question mère de la philosophie est la théorie de la connaissance et cette théorie doit chercher ses bases dans la conscience du moi. Il y a peu de cas à faire de la philosophie des pères et des théologiens, qui ont trop négligé ce point de vue. C'est Descartes qui a ouvert la véritable voie. S'inspirant de la méthode de ce philosophe, Gunther s'applique à déterminer comment les phénomènes de la conscience nous mènent à la connaissance de nous-mêmes, du monde extérieur et de Dieu.

Les panthéistes allemands Hegel et Schelling affirmaient l'identité de l'être et de l'idée. Ils voyaient dans tous les phénomènes de notre univers l'évolution d'une seule et même substance infinie. Gunther les combat, mais n'échappe point à l'influence de leurs systèmes. Rejetant le panthéisme, il maintient une distinction absolue entre la substance divine et la substance du monde ; mais il ne fait pas difficulté d'admettre avec Hegel l'unité de substance de tous les êtres créés. Il regarde, en effet, tous ces êtres comme des manifestations diverses d'une seule et même substance qu'il appelle la *nature*. Cette nature inconsciente dans les êtres inférieurs devient consciente dans l'homme.

Selon cette théorie, le corps et l'âme ne sont donc pas deux substances, mais deux manifestations d'une seule et même substance ; la nature. C'est ce qui amène notre philosophe à distinguer deux âmes dans l'homme : une âme sensitive, principe de la vie du corps et de la connaissance sensitive, et une âme raisonnable, principe de notre intelligence. Il s'efforce d'expliquer l'unité de la nature humaine par les rapports réciproques de ces deux principes de vie et croit sauvegarder ainsi cette unité.

Le philosophe allemand met la personnalité dans la conscience du *moi* et il attribue cette conscience à l'âme raisonnable. S'il y a, selon lui, deux âmes dans l'homme, nous n'avons cependant qu'une personnalité, parce qu'il n'y a en chacun de nous qu'une âme raisonnable qui s'attribue à la fois la connaissance sensitive et la connaissance intellectuelle dont elle fait la synthèse.

Partant de ce principe que la conscience du *moi* constitue la personnalité, Gunther entreprend de faire comprendre les mystères de la Religion.

Il ne veut pas admettre que Dieu a conscience de lui-même par son essence ; car autrement il serait amené à conclure qu'il n'y a en Dieu qu'une seule personne. Si Dieu se connaît, c'est donc, selon Gunther, par les trois personnes qui sont en lui ; c'est en s'opposant lui-même comme sujet à lui-même comme objet et en affirmant en même temps l'égalité de ce sujet et de cet objet. Ainsi s'expliquerait le mystère de la Sainte-Trinité. Le sujet ayant conscience de lui-même serait la première personne. L'objet ayant conscience de lui-même serait la seconde personne. Enfin la conscience de l'égalité de ce sujet et de cet objet constituerait la troisième personne. La substance divine se trouverait ainsi triplée ; puisque entre les trois personnes envisagées de cette manière, il n'y aurait pas unité numérique de nature et de substance ; mais seulement égalité de nature et concours de chaque personne à la formation des deux autres. Les trois personnes ainsi comprises seraient donc trois dieux : ce qui est absolument contraire à la conception catholique de la Trinité.

Gunther tire d'autres erreurs des faux principes qu'il a posés. En se distinguant des autres, chaque personne de la Trinité nie qu'elle soit une autre personne divine ; or, à en croire notre novateur, c'est précisément cette négation d'une chose infinie et absolue qui fait naître en Dieu la conception du fini et du relatif. Cette connaissance des êtres finis une fois posée, la bonté de Dieu exige que sa toute-puissance donne l'existence à ces êtres non divins. Ainsi s'explique la création du monde. Cette création n'est donc pas libre, comme les théologiens l'enseignent ; elle est au contraire nécessaire. Elle n'a point, comme ils l'enseignent encore, la gloire de Dieu pour fin dernière ; elle a pour fin dernière le bien des créatures. D'où il résulte que le monde créé est le meilleur possible et aussi qu'il était le seul possible.

L'état de justice primitive dans lequel l'homme a été constitué avant la chute était donc nécessaire et par conséquent naturel. Gunther souscrit à cette conséquence et se jette ainsi dans toutes les erreurs de Baïus. La logique le force également à soutenir la nécessité pour Dieu d'accomplir l'œuvre de la Rédemption.

Le Christ Rédempteur étant à la fois Dieu et homme, et ayant conscience de lui-même en tant que Dieu et en tant qu'homme, Gunther aurait dû lui attribuer deux personnalités comme Nestorius. Pour éviter cette hérésie il imagine une théorie qui y touche de fort près. La nature humaine, dit-il, a conscience d'être subordonnée à la nature divine et de lui appartenir. Voilà com-

ment notre auteur croit expliquer qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une personne et ce qu'il appelle union hypostatique.

Voyons maintenant ce qu'il pense de la révélation. Il entend par révélation toute l'œuvre de Jésus-Christ, c'est-à-dire notre redemption, aussi bien que la manifestation des vérités révélées. En tant que redemption, la révélation lui paraît absolument nécessaire, parce qu'il fallait une expiation au péché ; mais en tant que manifestation de vérités, la révélation n'est pas, selon lui, d'une nécessité absolue. A l'entendre, en effet, la raison humaine est capable de comprendre toutes les vérités révélées. Nous avons résumé tout à l'heure les prétendues explications rationnelles qu'il donne de nos plus grands mystères. Il ajoute que la raison doit comprendre de mieux en mieux les dogmes chrétiens et les transformer à mesure qu'elle en acquiert une intelligence plus complète. Ainsi il y a, d'après lui, plusieurs étapes dans la connaissance des mystères. La foi aveugle qui adhère à une vérité sur le seul témoignage de Dieu, voilà une première étape ; la dernière étape serait l'intelligence parfaite de cette vérité. Cette intelligence augmente sans cesse à travers les âges, par suite du progrès des sciences humaines et de la philosophie. Aussi, dit Gunther, les jugements doctrinaux de l'Eglise n'ont-ils rien de définitif. Ce sont des formules provisoires qui répondent à l'intelligence qu'on en possède à une époque donnée ; ces formules admises dans les définitions d'une époque feront place un jour à d'autres formules et à d'autres définitions ; car un jour viendra où l'on comprendra mieux les dogmes définis et où on leur donnera un nouveau sens.

Aussi Gunther ne craignait-il point d'élaborer des théories contraires aux enseignements des pères et des théologiens. Il pensait pénétrer les vérités qu'on avait simplement crues ou imparfaitement conçues aux premiers siècles ou au moyen-âge. Il renouvelait donc sans inquiétude des hérésies frappées des anathèmes de l'Eglise. C'est ainsi qu'il prétendait rester orthodoxe, en rejetant ou dénaturant des dogmes comme ceux de l'unité de l'âme humaine, de l'unité de la nature divine, de la liberté de Dieu dans la création et dans la redemption, du caractère surnaturel de la justice primitive de l'homme, de l'unité de personne en Jésus Christ, de l'incompréhensibilité des mystères, de l'immutabilité des vérités révélées et de l'infailibilité des définitions de l'Eglise.

Il n'est pas étonnant qu'une pléiade de philosophes et de théologiens catholiques se soient levés pour défendre la sainte doctrine contre le nouveau système. Citons Clément, Dieringer, Hatz, Hitzfelder, Liaber, Mattes, Michelis, Volkmuth et le P. Dleutgen. Ce dernier n'entra en lice qu'en 1852 ; mais, s'il n'eut point la gloire de combattre à la première heure, il eut plus qu'aucun autre celle de rendre la victoire complète, en contribuant puissamment à la restauration de la philosophie scolastique.

Le Gunthérianisme avait pourtant des partisans qui le défendirent avec vigueur et plusieurs même avec acharnement. C'était le médecin Papst, le chanoine Veith, le bénédictin Gangauf, les professeurs Merten de Trèves, Baltzer et Elvenich de Breslau,

Hilgers et Knoodt de Bonn, Schmidt de Salzbourg, Trebisch de Vienne? Werner de Saint-Hippolyte.

La question fut portée en 1851 devant la congrégation de l'*Index* qui fut dix ans sans se prononcer. Les cardinaux Geissel, Rauscher et Reisach poursuivaient la condamnation de Gunther; mais il ne manquait pas d'appuis; car il avait conquis l'estime et la protection de Mgr Arnoldi, évêque de Trèves, des cardinaux Diepenbrock et Schwarzenberg et du préfet même de la congrégation de l'*Index*, le cardinal d'Andréa. Aussi la congrégation admit-elle Gangauf, Baltzer et Knoodt à plaider devant elle la cause du Gunthérianisme. Mais il était impossible de tolérer un système aussi opposé à la tradition catholique. Les écrits de Gunther furent mis à l'*index*, le 8 janvier 1857. Il se soumit immédiatement et le décret fut publié le 17 février avec la clause: "*Auctor datis litteris ad Pium IX sub die 10 februarii ingenue, religiose ac laudabiliter se subjecti.*"

La plupart de ses disciples suivirent l'exemple qu'il leur avait donné. Cependant aucun point particulier n'ayant été spécifié dans le décret de l'*Index*, plusieurs d'entre eux ne voulurent rien changer à leur enseignement. D'autre part les évêques d'Allemagne demandaient des explications précises sur les théories qui ne devaient plus être tolérées. C'est pourquoi Pie IX adressa à l'évêque de Breslau, le 30 mars 1857 (voir DENZINGER, n° 1513-1515), et à l'archevêque de Cologne, le 15 juin 1857 (voir DENZINGER, n° 1509-1512) des brefs où il énumère les principales erreurs de Gunther. Ce sont à peu près toutes celles que nous avons relevées plus haut.

Le professeur Baltzer de Breslau, qui avait renoncé à l'Hermésianisme pour se faire Gunthérien, se vit de nouveau dans l'obligation de s'incliner devant un jugement du Saint Siège. Il avait promis de le faire; mais il n'en continua pas moins d'enseigner qu'il y a deux âmes dans l'homme. Sa théorie différait, il est vrai, en quelque chose de celle de Gunther. Celui-ci distinguait en nous une âme sensitive et une âme intelligente. Baltzer attribuait les sensations à l'âme intellectuelle, et c'est une âme végétative et une âme raisonnable qu'il admettait. Mais il s'éleva contre la doctrine traditionnelle jusqu'à la taxer d'hérésie. Pie IX se vit donc obligé d'intervenir de nouveau. Il condamna la doctrine de Baltzer, le 30 avril 1860, par une lettre adressée à l'évêque de Breslau.

Baltzer refusa de se soumettre et sa rébellion fut malheureusement encouragée par ses collègues qui l'éluèrent pour doyen en 1861-62. Il ne cessa depuis lors de lutter contre l'autorité ecclésiastique, se fit vieux catholique après le Concile du Vatican, et mourut impénitent le 1<sup>er</sup> octobre 1871.

Gunther plus heureux était mort soumis à l'Eglise, la 24 février 1863 (voir WETZER et WELTE, *Kirchenlexicon*, articles *Gunther* et *Baltzer*.)

Les mêmes tendances qui avaient jeté Gunther dans l'erreur et perdu Baltzer, perdirent aussi le prêtre Frohschammer, né à Illkofen sur le Danube, le 6 janvier 1821, et professeur à l'Université de Munich.



Il enseignait que la révélation une fois faite, la raison peut par elle-même arriver à la démonstration certaine de nos mystères et en particulier de celui de l'Incarnation.

Il enseignait aussi que si le philosophe catholique doit se soumettre à l'Eglise, il n'en est pas de même de la philosophie, attendu que l'Eglise n'a pas le droit de tracer des règles à cette science, ni d'en condamner les écarts.

Pie IX condamna cette nouvelle forme du semi-rationalisme par une lettre du 11 décembre 1812.

Frohschammer refusa de se soumettre, et il vécut depuis lors en prêtre révolté. Ce fut, en Allemagne, un des adversaires les plus acharnés du *Syllabus* et des définitions du Concile du Vatican.

J. M. VACANT, *Professeur de théologie.*

(*A Suivre.*)

---

## PRONES LITURGIQUES

---

### VINGT-UNIÈME INSTRUCTION

#### SOMMAIRE :

Offertoire.—II. Pain et vin.—III. Prières après l'offrande du pain et du vin.—IV. Encensement.—V. Le prêtre lave ses doigts.—VI. Prières à la sainte Trinité.—VII. *Orate fratres.*—VIII. Secrète.

#### TROISIÈME PARTIE : OBLATION.

I. *Offertoire.*—Tout ce qui précède dans les cérémonies de la Messe que nous nous efforçons de vous expliquer, prières, lectures, tout cela n'a d'autre but que de nous préparer au grand sacrifice, et de nous rendre dignes de l'offrir ou d'y assister.

C'est à ce moment que dans la primitive Église on renvoyait les catéchumènes, les pécheurs et les pénitents. De là vient qu'on appelait *Messe des catéchumènes* cette première partie du divin sacrifice, et messe des Fidèles celle qui suit.

Avant de commencer la messe des Fidèles, le prêtre se tourne vers le peuple et lui dit : Le Seigneur soit avec vous, et le peuple répond : Et avec votre esprit. Nous allons offrir la grande, l'auguste victime. Ne faut-il pas que Dieu soit avec nous, et que tous, prêtre et Fidèles, nous ne soyons qu'un avec lui par la charité ? Et le prêtre récite une antienne exprimant une prière ou une louange.

II. *Pain et vin.*—Un ou plusieurs psaumes accompagnaient autrefois cette antienne, pendant lesquels le peuple faisait l'offrande : 1° de la matière du sacrifice, c'est-à-dire du pain et du vin ; 2° de divers produits destinés à l'alimentation du clergé et des pau-

res. Ces offrandes étaient quelquefois des chartes de donation déposées sur l'autel par des princes ou des seigneurs. Charlemagne plaça sur l'autel de Saint-Pierre à Rome, les actes renfermant les opulentes donations qu'il faisait au Saint Siège.

Les temps et les circonstances ayant changé, l'offrande a été supprimée et les psaumes aussi, dont il n'est resté que le verset appelé encore aujourd'hui *offertoire*.

Les prêtres ont cru devoir préparer ou faire préparer la matière du sacrifice, au lieu de la recevoir des mains du peuple. Celui-ci, de son côté, a cessé d'apporter des offrandes, dès que le clergé, grâce aux pieuses libéralités des Fidèles, a été suffisamment pourvu. Pour suppléer aux offrandes on a fait des quêtes dans les églises pour les pauvres ou pour les frais du culte. Ces quêtes en faveur des pauvres ont une origine des plus respectables. C'est saint Paul lui-même qui les institua en faveur des Fidèles de Jérusalem réduits à la détresse, et le dimanche fut le jour auquel il les fixa. Il reste une trace des anciennes offrandes dans celle qui se fait aux messes pour les morts.

Le célébrant prend la patène avec l'hostie, et récite, les yeux tournés vers le ciel, la prière suivante : " Recevez, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, cette hostie sans tache que je vous offre, moi votre indigne serviteur, à vous, mon Dieu vivant et véritable, pour mes péchés, mes offenses et mes négligences, qui sont sans nombre, pour tous les assistants et pour tous les Fidèles chrétiens, vivants et défunts, afin qu'elle serve à eux et à moi pour le salut et la vie éternelle. Ainsi soit-il."

En étudiant cette prière et l'analysant avec soin, nous voyons quel est celui qui offre, moi, prêtre, serviteur indigne, *quis. Quid?* Qu'est-ce que j'offre? une hostie immaculée, et en prononçant ces mots, ma pensée, on le voit bien, se porte sur celui qui va prendre la place du pain. *Cui?* A qui? A vous, Père saint, Dieu éternel, mon Dieu vivant et véritable. Pour quoi et pour qui? *Pro quibus?* Pour mes innombrables péchés, offenses, négligences, pour tous les assistants, pour tous les Fidèles chrétiens, vivants et défunts. Et à quelle fin? Pour que ce sacrifice profite à eux et à moi pour le salut et la vie éternelle.

Cela dit, le prêtre trace le signe de la croix au dessus du corporal avec la patène, et place en quelque sorte l'hostie sur cette croix.

Prenant le calice de la main gauche, le prêtre le purifie avec la main droite, indiquant par là que nous devons purifier le calice de notre cœur destiné, lui aussi, à recevoir le sang de Jésus-Christ. Il verse le vin dans le calice et y ajoute de l'eau, mais en petite quantité. Pour qui ce mélange? En voici les raisons mystiques. Le vin marque la divinité de Notre-Seigneur, et l'eau son humanité. L'union du vin et de l'eau indique l'union du peuple avec Jésus Christ, l'union de chacun de nous avec Dieu par la grâce et par la communion. C'est, du reste, ce qu'exprime la prière du prêtre à ce moment : " Faites que par le mystère de cette eau et de ce vin nous devenions participants de la nature divine de celui qui s'est fait participant de notre nature humaine." Enfin ce mé-

lange de l'eau et du vin au Saint-Sacrifice rappelle l'eau et le sang qui jaillirent du côté entr'ouvert de Jésus-Christ à la croix.

Le prêtre bénit l'eau et non pas le vin. Jésus-Christ représenté par le vin n'a pas besoin d'être béni, lui qui bénit toute chose ; au contraire, le peuple, symbolisé, par l'eau, doit être purifié, pour pouvoir s'unir et s'incorporer à Jésus-Christ.

Pourquoi l'eau est-elle admise en si petite quantité dans le mélange ? Parce que l'élément divin l'emporte sur l'élément humain, et afin, dit un concile de Tribur (895), que la majesté du sang de Jésus-Christ soit plus abondante que la fragilité du peuple, représenté par l'eau. Cela revient à la pensée de saint Augustin : " Ce n'est pas moi, Jésus-Christ, qui serai changé en toi, mais toi qui seras transformé en moi."

Ayant pris le calice de ses deux mains et l'élevant comme il a élevé le pain, le prêtre l'offre à Dieu et récite la prière qui suit : " Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut, et supplions votre clémence de le faire monter, comme un parfum d'une agréable odeur, en présence de votre divine Majesté pour notre salut et celui de tout le monde."

Nous vous offrons, Seigneur. Saint Augustin remarque qu'on n'a jamais dit dans l'Église catholique : Nous vous offrons, ô Pierre, ô Paul, etc. C'est que, quel que soit le saint que l'on se propose d'honorer ou d'invoquer à l'occasion du saint Sacrifice de la messe, ce n'est jamais à un saint, mais à Dieu et à Dieu seul que le sacrifice est offert.

Le prêtre ne dit plus comme en offrant le pain, *offerô*, je vous offre, mais *offerimus*, nous vous offrons. En offrant le pain il ne parlait qu'en son nom ; en offrant le vin, il parle en son nom et au nom du peuple, pour qui il vient de prier, qui est représenté par l'eau dans le calice. C'est donc avec le peuple et en union avec lui qu'il offre le divin sacrifice ; ce qu'exprime encore, aux messes solennelles, la main du diacre se joignant à celle du prêtre pour élever et offrir le calice.

III. Après avoir ainsi offert à Dieu et déposé sur l'autel la matière du sacrifice, déjà toute prête à recevoir la consécration sainte le célébrant, sentant qu'il touche au moment solennel, à ce grand acte dont Dieu daigne le faire l'instrument, comprend qu'il doit s'humilier, lui et le peuple qu'il représente, et il adresse en conséquence à Dieu deux touchantes prières, toutes pleines d'humilité et de confiance.

" Nous nous présentons devant vous avec un esprit humilié et un cœur contrit. Recevez-nous, Seigneur, et faites que notre sacrifice s'accomplisse aujourd'hui en votre présence, de telle sorte qu'il vous soit agréable, Seigneur, notre Dieu."

Dans le sacrifice de la messe, ce n'est pas seulement Jésus-Christ qui s'offre à Dieu son Père, c'est encore le peuple uni à Jésus-Christ. Le pain composé de plusieurs grains de blé broyés ensemble et le vin formé du jus de plusieurs grains de raisin sont, d'ailleurs, une image des Fidèles unis ensemble par la charité.

C'est pourquoi le prêtre et le peuple offrent ici à Dieu leur esprit humilié et leur cœur contrit, comme Jésus-Christ s'offrait à son Père, à Gethsémani. Le prêtre imite autant qu'il est en lui l'attitude du Sauveur au jardin des Olives, en faisant une inclination profonde. Après quoi, comme s'il avait reçu du ciel l'assurance que ses péchés lui sont pardonnés et que Dieu agréera son sacrifice, il relève son front abattu, tend les mains et dirige ses yeux vers le ciel, disant :

“ Venez, sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel, et bénissez ce sacrifice préparé pour la gloire de votre saint nom.”

L'offrande est faite, il est vrai. Mais l'Esprit-Saint seul peut accomplir le sacrifice, et c'est pourquoi le prêtre invoque sa toute-puissance pour ce grand œuvre. C'est lui, c'est l'Esprit-Saint qui a formé le corps de Jésus-Christ dans le sein virginal de Marie. C'est lui aussi qui va, par l'entremise du prêtre, changer le pain et le vin au corps et au sang du Sauveur. Et en terminant sa prière, le célébrant trace le signe de la croix sur le calice et sur la patène, montrant par là que c'est par les mérites et la vertu de la croix que le grand prodige va s'opérer.

IV. *Encensement.*—Nous avons déjà parlé de l'encensement dans une instruction particulière. Nous ajouterons ceci : que, si le prêtre, aux messes chantées, encense les dons offerts, c'est pour montrer le respect que méritent ces éléments, à cause qu'ils vont être changés au corps et au sang de Jésus-Christ. “ Que ma prière monte vers vous comme l'encens, ” dit le célébrant. “ Que mes mains, s'élevant vers vous, vous soient agréables, comme le sacrifice du soir. ” C'est toujours la prière, dont la fumée de l'encens est l'image ; c'est la grâce de Jésus-Christ figurée par l'autel, qui s'exhale et se répand sur les Fidèles ; c'est la bonne odeur des vertus qui embaume l'assemblée des chrétiens, *Christi bonus odor sumus*. Après avoir encensé les dons sacrés et l'autel, le prêtre est encensé lui-même ; après quoi le sous-diacre rend le même honneur à tous les ecclésiastiques présents, et même à l'assemblée des Fidèles tout entière.

V. Le prêtre alors lave ses mains, ou plutôt l'extrémité de ses doigts, le pouce et l'index, ceux-là seulement qui ont reçu l'onction sacrée. Il a dû laver ses mains à la sacristie ; il lave encore ses doigts, pour montrer qu'il ne suffit pas à celui qui doit offrir la victime sainte, d'être exempt de fautes considérables, mais qu'il doit encore être pur des fautes les plus légères. Et ce faisant, il récite un psaume, dont le sens s'adapte parfaitement à l'action qu'il accomplit : *Lavabo*, etc.

VI. Revenu au milieu de l'autel, le célébrant, tenant les mains jointes et un peu incliné, récite une prière à la Sainte Trinité : *Suscipe, sancta Trinitas*, etc. C'est un corollaire ou un résumé des deux oblations déjà faites, montrant que le sacrifice est offert non seulement à Dieu le Père, mais encore aux trois augustes person-

nes de la sainte Trinité ; qu'il a pour but de rappeler la Passion, la Résurrection, l'Ascension de Notre-Seigneur, et de plus d'honorer les saints, dont plusieurs sont nommés dans cette oraison ; enfin, de procurer notre salut par les mérites de Jésus-Christ et par l'intercession des bienheureux dont nous rappelons la mémoire.

VII. Cette prière terminée, le prêtre se tourne vers les Fidèles, et leur dit : *Orate, fratres*, etc. " Priez, mes Frères, afin que mon sacrifice et le vôtre soit agréable aux yeux du Père tout-puissant." L'instant solennel approche. Plus que jamais le prêtre a besoin d'être soutenu par les prières du peuple, et c'est pourquoi il les sollicite avec instance. Le peuple n'est pas sourd à sa voix. Il répond, et jamais sa réponse n'a été aussi étendue et aussi explicite. *Suscipiat*, etc. " Que le Seigneur reçoive ce sacrifice de vos mains pour l'honneur et la gloire de son nom, pour notre utilité et pour celle de toute sa sainte Église." Le célébrant, satisfait du concours filial que lui accorde le peuple, répond secrètement : *Amen*, qu'il en soit ainsi.

C'est la dernière fois que le prêtre se sera tourné vers les Fidèles. Désormais il va être tout entier au grand sacrifice, et lui vouer toute son attention.

VIII. Il dit alors l'oraison *Secrète*, ainsi appelée ou parce qu'elle est récitée sur les dons séparés, *secreta dona*, ou parce qu'elle est prononcée silencieusement. C'est le silence de Jésus-Christ durant sa passion qu'imité le prêtre. Il dit néanmoins à haute voix la conclusion de cette oraison : *Per omnia sæcula sæculorum. Amen*, répond le peuple, approuvant par là ce que le prêtre a dit tout bas à Dieu, et témoignant qu'il lui est resté uni dans ses supplications intimes.

Les derniers mots de la *Secrète* deviennent les premiers de la Préface, sujet de notre prochaine instruction. *Amen*.

L'abbé GAUSSENS.

---

## PARTIE LEGALE

### VENTE PAR CURATEUR.

QUESTION.—Le curateur à une cession de biens faite par un débiteur, pour le bénéfice de ses créanciers, en vertu de la loi des cessions de biens (1), a vendu un immeuble appartenant au cédant. La vente a été faite avec toutes les formalités ordonnées par le statut. Je me suis rendu adjudicataire de cet immeuble et la curateur m'a consenti un contrat notarié que j'ai fait enregistrer.

---

(1). Voyez les statuts Refondus de la Province de Québec, Articles 5952 et suivants.

L'immeuble en question est grevé d'hypothèques pour un montant plus élevé que le prix de vente. La vente par le curateur purge-t-elle les hypothèques de manière que je n'ai rien à craindre des créanciers hypothécaires non payés, ou puis-je être troublé par ces derniers ?

RÉPONSE.—La vente par le curateur a une cession de biens ne purge pas les hypothèques grevant les propriétés vendues. Cette vente n'a pas plus d'effet que la vente faite par le propriétaire lui-même. Les créanciers et le curateur qui les représente ne peuvent pas avoir plus de droits que le cédant relativement à la transmission de la propriété et aux effets de cette transmission. En conséquence vous pouvez certainement être troublé par les créanciers hypothécaires non payés. Si vous voulez avoir un titre suffisant pour purger les hypothèques, il faut que vous obteniez des tribunaux une ratification de titre. Les formalités à observer pour les lettres de ratification sont énumérées dans le code de Procédure Civile, articles 949 et suivants, et dans les articles 5982 et suivants des statuts Refondus de la Province de Québec. Lorsque vous aurez obtenu ces lettres vous pourrez être sans crainte, car les hypothèque seront purgées.

## RÉVOCATION DE TESTAMENT

### CONFIRMATIF D'UNE DONATION.

QUESTION.—S..., étant sur son lit de mort, a fait une donation entrevifs à mon client, C..., d'un emplacement situé dans la cité de Montréal. Le même jour il a fait un testament par lequel il ratifie la donation, voulant qu'elle ait tout son effet malgré les vices de forme ou tous autres vices dont elle pouvait être entachée. Il est mort quelques jours plus tard après avoir fait un autre testament par lequel il révoque tous ses testaments antérieurs. Cette révocation s'applique-t-elle au testament confirmatif de la donation ; en d'autres termes le testament confirmatif d'une donation entrevifs peut-il être révoqué ?

*Notaire public.*

RÉPONSE.—Oui. Le testament confirmatif d'une donation entrevifs peut être révoqué comme tout autre testament. Il n'est pas même nécessaire que cette révocation soit spéciale et que le testament confirmatif soit mentionné ; il suffit d'une révocation générale comme celle dont vous parlez dans votre question. La loi ne fait pas d'exceptions, tous les testaments sont atteints par une révocation générale. La volonté du testateur doit être exécutée telle qu'elle a été manifestée. Quelque favorable que soit la position du donataire, elle ne peut pas prévaloir contre les dernières dispositions testamentaires du donateur.

La donation est nulle comme donation entrevifs car elle a été

faite pendant la maladie mortelle du donateur (C. C. Art. 762). Le vice de nullité dont elle est entachée ne pouvait disparaître qu'en vertu d'une possession paisible pendant un temps considérable si le donateur s'était rétabli, ou qu'en vertu d'un testament qui aurait existé lors de son décès. Un tel testament n'existait pas puisqu'il était alors légalement révoqué. Ainsi la donation faite à votre client, nulle dans son principe et privée de ratification tacite par le laps de temps, et de ratification expresse par un testament confirmatif existant lors du décès du donateur, ne peut avoir aucun effet et votre client n'a aucun droit à l'immeuble donné.

## JURISPRUDENCE.

COUR SUPRÊME.—QUÉBEC.

20 Avril, 1891.

*Présent l'Hon. Juge Casault.*

*TREMBLAY, requérant, bref de prohibition,*

vs.

*BERNIER, et al.*

*Chambre des notaires.—Commission de discipline.—Actes dérogatoires.  
—Félonie.—Jurisdiction.*

Jugé : — 1<sup>o</sup> Que la Chambre des notaires et sa commission de discipline n'ont juridiction, dans le cas de plaintes contre les notaires pour actes dérogatoires à l'honneur professionnel, lorsque ces actes constituent des félonies, qu'après qu'ils ont été prouvés devant un tribunal compétent et que ce tribunal a prononcé une condamnation définitive.

2<sup>o</sup> Que, dans le cas actuel, le tribunal compétent est celui qui peut connaître des félonies et les punir, c'est à dire le tribunal ayant juridiction criminelle.

3<sup>o</sup> Que les tribunaux civils ne peuvent ni constater ni établir l'existence d'un crime ou d'une félonie ; ils ne connaissent que des obligations civiles des contrats, quasi contrats, délits et quasi délits.

4<sup>o</sup> Que les sentences des tribunaux civils ne peuvent jamais faire preuve de l'existence d'un crime.

Cette décision intéresse au plus haut degré non-seulement le Notariat mais la société elle-même.

Voici la cause :

Le notaire J.-A. Tremblay, des Eboulements, comté de Charlevoix, étant accusé d'actes dérogatoires à l'honneur professionnel, a été traduit par le syndic de la Chambre des Notaires devant la commission de discipline de cette chambre, pour y être jugé suivant les dispositions du code du Notariat.

“ Les accusations (1) portées contre le requérant par le syndic de la Chambre des Notaires sont d’avoir fabriqué et remis ou fait remettre au bureau d’enregistrement des copies paraissant être authentiques et certifiées comme reçues par lui, en sa qualité de Notaire, de deux actes dont l’un n’avait pas d’existence (2) et dont l’autre, s’il existait, était comme le premier faux à sa connaissance.”

L’accusé a décliné la juridiction de la commission de discipline (3) alléguant que “ les accusations portées dans la plainte sont celles d’avoir commis des félonies dont la commission de discipline de la Chambre des Notaires ne peut connaître et qu’elle ne peut punir qu’après qu’une cour de juridiction criminelle compétente l’aura trouvé coupable et l’aura condamné ”

La commission ayant passé outre et déclaré qu’elle avait juridiction, monsieur Tremblay s’est adressé par requête à la Cour Supérieure à Québec, lui demandant l’émanation d’un bref de prohibition faisant défense à la commission de discipline de procéder ultérieurement.

Le bref de prohibition a été accordé, la cour étant d’opinion que la commission de discipline n’a pas juridiction dans le cas en question parce qu’une cour de juridiction criminelle compétente n’a pas prononcé une condamnation définitive contre M. Tremblay.

La commission de discipline a porté la cause en appel, et la Chambre des Notaires a approuvé cet appel dans la dernière séance de la session de mai dernier.

La cause étant encore pendante devant la cour d’Appel, il ne convient pas de commenter actuellement la décision de la cour supérieure.

Le juge Casault, en rendant son jugement, a fait des observations très importantes et très graves. Elles sont rapportées au long dans le “ *Courrier du Canada*, numéro du 2 mai 1891.

En déclarant qu’elle est suivie par lui l’interprétation que l’on doit donner au code du Notariat relativement aux actes dérogoratoires à l’honneur professionnel, il dit qu’il regrette d’être obligé de maintenir la prohibition.

“ Je n’ai pas, ajoute-t-il, à rechercher la raison de la loi ; mais elle me paraît s’imposer. Les félonies sont des crimes trop sérieux et trop déshonorants pour qu’on puisse en être trouvé coupable sans le concours des formes et des précautions de procédure qui protègent l’accusé, et des connaissances spéciales et de l’impartialité désintéressée des juges chargés de l’administration de la justice criminelle, procédures et qualités qui assurent, autant que possible aux choses humaines, l’acquittement de l’innocent et la punition du coupable.

(1) Extrait des observations du juge.

(2) Le premier de ces actes a été déclaré faux par la cour supérieure, siégeant dans le district du Saguenay.

(3) Cette commission était composée des notaires Bernier, Chapdelaine, Hurtbert, Poirier et Tessier.



# LES VISITES AU SAINT SACREMENT

---

Nous sommes assurés par la foi que Jésus-Christ se trouve réellement sous les espèces eucharistiques dans le Sacrement ; mais nous devons savoir en même temps qu'il demeure sur nos autels comme sur un trône d'amour et de miséricorde pour nous y distribuer ses grâces, et pour nous y montrer l'amour ardent qu'il nous porte en voulant demeurer ainsi jour et nuit au milieu de nous.

C'est en vue de cet amour que l'Eglise a voulu instituer la fête du très saint Sacrement, avec une octave solennelle, des processions magnifiques, des expositions fréquentes du corps adorable de Jésus-Christ, qui sont en usage dans ces saints jours ; elle veut que les chrétiens, par leurs hommages, leurs adorations, leurs actions de grâces, s'empressent de reconnaître et d'honorer cette présence réelle et tout aimable de Jésus-Christ dans le Sacrement des autels.

O ciel ! quelle ingratitude, quels opprobres ce Dieu Sauveur n'a-t-il pas à essuyer dans ce Sacrement de son amour ! et quel juste sujet n'eut-il pas de s'en plaindre à cette fidèle épouse qui lui était si ardemment dévouée ! Un jour qu'elle s'entretenait en présence du saint Sacrement, Jésus lui montra son cœur sur un trône de flammes, couronné d'épines, et une croix par-dessus, et lui parla ainsi : "Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes ; il n'a rien épargné pour eux ; il en est venu au point de se consumer pour leur montrer son amour, mais, au lieu de reconnaissance, je ne reçois qu'ingratitude de la plupart, par les irrévérences, les froissements, les sacrilèges et les outrages qu'ils me font dans ce Sacrement d'amour, et ce qui m'est le plus sensible, c'est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés." Ensuite le Sauveur lui dit de s'employer pour que le premier vendredi après l'octave du saint Sacrement fût consacré à la célébration d'une fête particulière pour honorer son cœur adorable, afin que ce jour-là les âmes qui l'aiment s'efforçassent de compenser et de réparer, par leurs hommages et leur amour, les mépris qu'il a essuyés de la part des hommes dans le Sacrement des autels ; et il promet les grâces les plus abondantes à celles qui lui rendront honneur.

Tout cela doit bien nous faire comprendre ce que le Seigneur dit autrefois par la bouche de son prophète, qu'il trouve ses délices à demeurer parmi les hommes, puisqu'il ne peut se résoudre à les quitter, quoiqu'il s'en voie si souvent abandonné et méprisé. De là comprenons aussi combien lui sont agréables les fréquentes visites qu'on lui rend dans son temple.

Mais ici, que ne pouvons-nous entendre les paroles et entrer

dans les sentiments des saints envers ce Sacrement adorable ! Jésus-Christ ordonna à sainte Madeleine de Pazzi de le visiter très souvent dans le jour, au pied de ses autels ; et avec quelle ardeur cette fidèle servante ne remplit-elle pas ce commandement si doux à son cœur ! Saint Louis de Gonzague avait reçu défense de rester si longtemps devant le saint Sacrement ; et quand il était resté assez longtemps, il ne se retirait qu'en se faisant une grande violence, en disant : " Retirez-vous de moi, Seigneur, retirez-vous ; " si grand était l'attrait qui le retenait. Saint François-Xavier, après les fatigues et les travaux essuyés durant le jour à la conversion des infidèles, passait souvent des nuits entières devant le saint Sacrement ; c'était là le doux repos de son âme. Dès que saint François d'Assise avait quelque affaire à traiter, ou quelque peine à souffrir, il allait aussitôt en faire part à Jésus-Christ dans le saint Sacrement. C'était aussi la pratique de saint François Régis ; et quand il trouvait l'église fermée, il s'en consolait en restant à genoux à la porte, exposé à toutes les injures de l'air.

Mais on ne peut rien concevoir de plus tendre que la dévotion dont était pénétré le roi Venceslas envers cet adorable Sacrement ; elle était si vive et si ardente, que non seulement il voulait recueillir de ses mains royales le grain et le raisin, faire lui-même le pain et le vin destinés à être consacrés, mais encore il allait la nuit, dans la saison la plus rigoureuse, visiter les églises où reposait le saint Sacrement ; et son âme tirait de ces saintes visites tant de flammes de l'amour divin, que l'ardur s'en communiquait au corps même et le rendait comme insensible à toute la rigueur du froid. Combien d'autres exemples les saints ne nous ont-ils pas donnés de l'amour ardent qu'ils avaient pour Jésus-Christ dans ce Sacrement adorable.

Ce qu'il y a de certain, c'est que parmi toutes les dévotions, après la sainte communion il n'en est point de plus agréable à Dieu et de plus avantageuse pour nous que celle de rendre de fréquentes visites à Jésus-Christ sur ses saints autels. Soyez donc empressées, âmes chrétiennes, à suivre cette sainte pratique ; détachez-vous de la compagnie des hommes pour aller goûter les douceurs ineffables de la compagnie de votre adorable Sauveur : *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus*. Ps. xxxiii. Soyez assurées que le temps que vous consacrez en présence de ce divin Sacrement vous procurera les plus grands avantages durant votre vie, et la plus douce consolation à la mort.

Dieu exauce les prières partout ; mais c'est surtout au pied des autels qu'ils les récompense plus abondamment ; et où les âmes saintes ont-elles jamais pris de plus généreuses résolutions qu'au pied des autels ? Eh ! que savez-vous si vous-même ne prendrez pas un jour, auprès de ces saints autels, la ferme et sincère résolution de vous donner tout à Dieu ? Pour moi, il faut que je manifeste ici une vérité, au moins par reconnaissance pour mon Sauveur dans la sainte Eucharistie : c'est que par cette dévotion à visiter le très saint Sacrement, quoique pratiquée avec bien de la froideur et des imperfections, je me trouve aujourd'hui hors du

monde, où, pour mon malheur, j'ai vécu jusqu'à l'âge de vingt-six ans. Heureux si vous pouvez vous détacher de ce monde plus tôt que je n'ai fait ! Croyez moi, tout est folie dans le siècle : fêtes, spectacles, compagnies, parties de plaisir. Ce sont les douceurs du monde, mais bien souvent remplies de fiel et d'amertume. Croyez-en un homme qui en a fait la triste expérience, et qui la déplore. Tenez pour certain qu'une âme qui s'entretient dans le recueillement en présence de Jésus-Christ sur ses autels recevra de lui des consolations infiniment plus douces et plus pures que toutes celles que le monde peut procurer par tous ses amusements et toutes ses fêtes.

Quant aux visites de la sainte Vierge, c'est le sentiment de saint Bernard et d'une infinité d'autres, que Dieu ne dispense aucune grâce que par les mains de Marie : *Nihil voluit nos habere, quod per manus Mariæ non transiret*. De là vient qu'au témoignage du docte Suarès, c'est aujourd'hui le sentiment de l'Eglise que l'intercession de Marie est non seulement utile mais encore nécessaire pour obtenir les grâces du ciel : *Sentit Ecclesia Virginis intercessionem esse utilem ac necessariam*. Et ce qui appuie bien solidement ce sentiment, c'est que l'Eglise elle-même applique à Marie ces paroles de la sainte écriture : *In me omnis spes vitæ et virtutis*. Eccles. 24. Dans moi est fondée l'espérance de la vie et de la vertu. Elle ajoute ensuite : "Heureux celui qui m'écoute, qui est assidu à venir chaque jour solliciter ma protection ! *Beatus homo qui audit me et vigilat ad fores meas quotidie*. Prov. 8. Parce qu'en me trouvant il trouve la vie et le salut dans le Seigneur : *Qui me inveniri, inveniet vitam, et hauriet salutem a Domino*. Ibid." C'est donc avec raison que l'Eglise veut qu'en saluant Marie nous l'appellions notre commune espérance : *Spes nostra, salve*.

C'est pourquoi saint Bernard, qui appelait Marie tout le fondement de son espérance. *Tota ratio spei meæ*, nous dit : "Cherchons la grâce, et cherchons-la par Marie : *Quæramus gratiam, et per Mariam quæramus*. Autrement, dit saint Anselme, ce serait comme si on voulait voler sans ailes : *Qui petit sine ipsa duce, sine alis tentat volare*."

On peut trouver ailleurs les récits des faveurs innombrables que la Mère de Dieu a obtenues pour ceux qui ont pratiqué cette dévotion salutaire de la visiter souvent, soit dans les églises, soit en présence de ses images. Les grâces, par exemple, qu'elle accorda au bienheureux Albert le Grand, à l'abbé Rupert, au P. Suarès, en leur obtenant le don d'intelligence, par lequel ils se rendirent ensuite célèbres dans l'Eglise par leur science ; les grâces qu'elle obtint à saint Bernardin de Siennes, qui, dès sa jeunesse même, allait chaque jour la visiter dans une chapelle près la porte de la ville, disant que cette auguste souveraine lui avait ravi le cœur, l'appelant toujours sa bien-aimée, et protestant qu'il ne pouvait s'empêcher de lui faire de fréquentes visites ; aussi obtint-il, par son intercession, la grâce de quitter le monde et de devenir un grand saint et l'apôtre de l'Italie.

Ayez donc grand soin d'unir chaque jour à la visite du saint Sa-

crement la visite de Marie dans quelque église, ou au moins devant quelqu'une de ses images dans votre maison. Si vous vous acquitez fidèlement de cette pratique avec amour et confiance, attendez-vous à recevoir de grandes faveurs de cette souveraine pleine de bonté, qui a coutume, selon la parole de saint André de Crète, d'accorder de grandes faveurs à quiconque lui offre le plus léger hommage. *Solet maxima pro minimis reddere.*

Extrait de **Visites au Saint Sacrement et à la Sainte Vierge**, par S. ALPHONSE DE LIGUORI, augmentées de l'office du Sacré-Cœur de Jésus et de nouvelles prières. in-18 relié 25 cts.

## LE PATER ET L'AVE

Puisque ces deux prières tiennent la première place dans la récitation du très saint Rosaire, il convient d'en donner un mot d'explication.

Quel prix n'attache-t-on pas dans le monde au chef-d'œuvre d'un grand écrivain ! quelle estime ne doit donc pas nous inspirer une formule de prière sortie de la bouche et du cœur de la Sagesse incarnée ! Saint Thomas déclare que l'Oraison Dominicale contient à la fois l'expression de nos demandes et la règle de nos vœux. Prière courte, facile à retenir, quoique remplie de doctrine, elle est mise à la portée de toutes les intelligences. Le fils de Dieu lui-même, qui s'est fait notre Frère, a daigné nous l'enseigner, afin de nous apprendre le vrai et digne langage dont il faut user envers Dieu, devenu notre Père. Il y a réuni tout ce que le chrétien peut souhaiter ici-bas, en sa qualité d'enfant de Dieu.

NOTRE PÈRE QUI ÊTES AUX CIEUX ! nous fait-il dire. Quel respect, quelle confiance, quel amour ces paroles ne doivent-elles pas exciter en nous, viles créatures, qui possédons un Père si grand, si riche, si puissant, si parfait, si aimable ?—QUE VOTRE NOM SOIT SANCTIFIÉ ! Puisque vous avez tout créé pour votre gloire, ô notre Père céleste ! soyez de plus en plus connu, servi et glorifié par nous-mêmes et par tous les hommes sans exception !—QUE VOTRE RÈGNE NOUS ARRIVE ! En nous créant, vous avez eu en vue notre bonheur, comme inhérent à votre gloire ; mais ce bonheur, nous ne le trouvons qu'en vous, ou dans votre règne en nos âmes. Nous le trouverons surtout, quand vous nous donnerez l'héritage céleste promis à vos enfants adoptifs.—QUE VOTRE VOLONTÉ SOIT DONC ACCOMPLIE SUR LA TERRE COMME DANS LE CIEL, en nous tous, comme dans les Anges et les Bienheureux.—Et à cette fin, DONNEZ-NOUS LE PAIN qui fortifie le corps, et surtout celui qui reconforte l'âme, c'est-à-dire la parole de Dieu, la grâce et l'Eucharistie, afin que nous puissions vous aimer et vous servir fidèlement.

Mais que d'obstacles nous empêchent, ô notre Père ! de vous obéir comme les Saints, vos enfants parfaitement dociles !—Ce sont d'a-

bord nos péchés passés ; PARDONNEZ-LES-NOUS, COMME NOUS PARDONNONS A CEUX QUI NOUS ONT OFFENSÉS.—Ce sont ensuite les maux présents, c'est-à-dire LES TENTATIONS qui nous portent au mal, et dont nous réclamons la délivrance.—Ce sont enfin LES MAUX du temps et de l'éternité que nous vous demandons, Seigneur, notre Père, d'éloigner de nous, afin que nous puissions vous aimer et servir sans entraves.

Ces sept demandes du *Pater* comprennent tout ce que nous pouvons désirer dans l'ordre de notre sanctification et du salut de notre âme. Nos devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes y sont renfermés. En nous les rappelant, arrêtons-nous de préférence à la pensée d'accomplir ici-bas la volonté de Dieu comme on le fait dans le ciel. Cette seule demande embrasse toute la perfection. Sainte Gertrude et beaucoup d'autres Saints aimaient à la redire souvent.

—Saint Robert avait la plus haute idée de l'Oraison dominicale et ne pouvait se lasser de la répéter ; ce qu'il faisait même pendant son sommeil.

Après avoir prié le Père céleste, comme Jésus-Christ et avec lui, nous invoquons, dans le Rosaire, la Mère de nos âmes, la Médiatrice de notre salut. Nous la saluons avec l'Ange Gabriel, et lui rappelons ses grandeurs, ses privilèges, afin de mériter sa protection.

JE VOUS SALUE. Ces paroles, dit saint Grégoire de Nysse, sont bien différentes de celles qu'entendit Eve, la première femme. Celle-ci fut condamnée aux douleurs pour son péché, mais en Marie la douleur fait place à la joie. " Je vous salue, s'écrie saint Basile de Séleucie, je vous salue, très florissant paradis de la virginité, dans lequel l'Arbre de vie est placé, donnant à tous des fruits de salut ! Je vous salue, temple vraiment digne de Dieu, plein des célestes parfums de la chasteté ! "

Le nom de MARIE signifie, selon saint Bonaventure. 1o Que la bienheureuse Vierge est l'Etoile qui nous conduit sur la mer orageuse de ce monde (*Stella maris*). 2o Qu'elle est notre Souveraine (*Domina*), et que nous devons lui obéir et espérer en sa puissance auprès du Tout-Puissant. 3o Quelle est cet océan de douleurs (*Mare amarum*), qui a porté le poids de nos iniquités et en a subi le châtement si amer, en union avec son Fils.

Marie est PLEINE DE GRACE, dit saint Bernardin de Sienne, en son corps et en son âme, pour elle-même et pour nous tous. La grâce en son corps fut le privilège de sa virginité. La grâce en son âme fut l'abondance de tous les dons célestes. Elle a porté en elle l'Auteur même de la grâce, qui ne refuse rien de tout ce qu'on lui demande au nom de sa très sainte Mère.

LE SEIGNEUR EST AVEC VOUS. *Dominus tecum*. Dieu est avec Marie plus qu'avec toutes les autres créatures, plus intimement et plus parfaitement qu'avec les Anges et les Saints. Le Père est avec Marie comme avec sa Fille ; le Fils, comme avec sa Mère ; le Saint-Esprit, comme avec son Epouse ; la sainte Trinité tout entière, comme avec le chef-d'œuvre de la création, ou la personne créée la

plus semblable à la Divinité, et formant dans le ciel une *hiérarchie à part*, la plus sublime après Dieu. Le Seigneur est avec vous ô Marie! comme le soleil avec l'aurore qui l'annonce, comme la fleur avec l'arbuste qui l'a produit.

VOUS ÊTES BÉNIE ENTRE TOUTES LES FEMMES, vous qui avez échappé à la malédiction d'Eve, en enfantant *sans douleur*, et en demeurant *Vierge* tout en devenant Mère. N'êtes-vous pas d'ailleurs cette Vierge immaculée qui fut seule exemptée de la *tache originelle* et de ses funestes conséquences? O Vierge choisie et prédestinée! vous fûtes désirée des patriarches, annoncée par les prophètes, désignée par les figures de l'ancienne Loi, souhaitée par les justes et toutes les nations, comme l'aurore de notre délivrance.

Vous êtes bénie, parce que vous êtes Mère du BÉNI PAR EXCELLENCE, l'Auteur de toutes les bénédictions, votre Fils unique, Jésus. Vous êtes bénie comme un champ fertile, parce que votre fruit est béni, et que l'odeur de votre Fils est comme l'odeur d'un champ plein de fleurs que le Seigneur a rempli des bénédictions de sa grâce. Vous êtes encore bénie, à cause de la longueur, de la largeur, de l'élévation et de la profondeur de votre *miséricorde*, comme parle saint Bernard. Cette miséricorde, vous l'avez reçue de votre Fruit béni, le Rédempteur des hommes, en sorte que, par votre fécondité, le pécheur souillé est justifié, le condamné est sauvé, et l'exilé ramené dans sa patrie qui est le ciel. Or ce fruit s'appelle Jésus ou Sauveur; et c'est par lui et avec lui que vous travaillez à nous sauver.—Le nom de Jésus, dit saint Bernard, ressemble à l'huile qui éclaire, nourrit et adoucit. C'est une lumière, un aliment et un remède. Annoncé, il éclaire; médité, il nourrit; invoqué, il adoucit et guérit.

SAINTE MARIE, MÈRE DE DIEU, PRIEZ POUR NOUS PAUVRES PÉCHEURS MAINTENANT ET A L'HEURE DE NOTRE MORT. AINSI SOIT-IL ! Ces paroles dit Saint Bernardin de Sienne, renferment trois choses : l'invocation, la louange, la demande. SAINTE MARIE ! c'est l'*invocation*; car Marie signifie l'Etoile qui nous dirige parmi les écueils de ce monde.

—MÈRE DE DIEU, c'est la *louange*, et pourrait-on lui en donner une plus glorieuse? Qui dit Mère de Dieu, dit tous les dons, toutes les vertus, toutes les grandeurs, tous les privilèges de Marie.

—PRIEZ POUR NOUS, c'est la demande. Et que demandons-nous?

PAUVRES PÉCHEURS ! tout ce qui est nécessaire à une SAINTE VIE, et tout ce que réclame une SAINTE MORT. *Nunc et in hora mortis nostræ.*

—La vie et la mort, selon le cœur de Dieu sont donc les fruits principaux de la dévotion à Marie et de la pratique du Rosaire. La divine Mère, nous a enfantés à la grâce et à la gloire, elle ne désire rien tant que de nous conserver l'une, et de nous faire acquérir l'autre. Disons-lui donc avec sainte Mechtilde :

“ Salut, Reine du ciel, Mère de Dieu et la Souveraine bien-aimée de mon cœur ! Recevez et conservez cet *Ave* en la délicieuse présence du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Puissé-je me souvenir de lui en tous mes désirs et en toutes mes prières ! Que toutes mes peines, tous mes besoins, toutes les tristesses de mon cœur, mon

honneur, mon âme, mes derniers moments, lorsque je sortirai de ce lamentable exil, que tout ce qui est de moi soit par lui recommandé à votre fidélité maternelle ! ” Ainsi soit-il !

BOUQUET SPIRITUEL.— Proposons-nous de réciter le *Pater* et l'*Ave* avec foi, confiance, amour et dévotion.—Au moyen de ces prières, surtout de l'*Ave Maria*, sainte Catherine de Suède rendait la santé aux malades, la lumière aux égarés, la force aux faibles et le courage aux cœurs abattus.

Extrait de **Merveilles du T. S. Rosaire**, lectures pieuses enrichies d'exemples et suivies de prières pour sanctifier le mois d'Octobre, par le Père L. Bronchain, Rédemptoriste. Quatrième édition revue avec soin.—1 vol. in-18.....Prix : 25 cts.

## UNE NUIT PENDANT LA FRONDE

A MADAME LA DUCHESSE DE LA MOTTE-HOUDANCOURT

(Suite et Fin).

### IV

LES RÔDEURS DE NUIT.

Or, pendant ce temps, trois cavaliers de l'armée royale, détachés en éclaireurs, cheminaient vers Pourville par la route d'Apperville.

“ Y a-t-il une bonne auberge à Pourville, Jacquin ? ” dit l'un d'eux, grand gaillard d'une force herculéenne.

“ Il n'y a qu'un méchant cabaret, ” dit Jacquin ; “ mais le curé est un brave et digne homme, très hospitalier : il nous recevra pour l'amour de Sa Majesté le roi. Seulement il ne faudra pas aller frapper à sa porte avant le lever du soleil ; sa vieille servante n'oserait ouvrir. Nous pourrions d'abord entrer au cabaret. ”

“ Cui-da ! ” fit le troisième soldat, “ mais ne devons-nous pas avant tout porter au capitaine du port les ordres de notre commandant ? ”

“ Pas avant d'avoir bu un coup de piot, ” reprit le grand Landry. “ Je suis à sec depuis trop longtemps. Nous aurons un siège à entreprendre demain : il faut se tenir en bon état et se ravitailler par précaution. ”

“ Vous croyez donc, sergent, qu'il faudra assiéger Dieppe ? ” dit Jacquin.

“ C'est fort probable, ” dit Landry ; “ madame de Longueville est au château, et le gouverneur est domestique de son mari. Elle fera de lui tout ce qu'elle voudra, et le château commande si bien

la ville, que les Dieppois n'auront garde de branler. La duchesse tiendra bon, afin d'obtenir l'élargissement de monsieur le prince et du duc de Longueville, qui s'ennuient fort à Vincennes."

"Diable!" fit Jacquin. "Il faudra donc que je tire sur Dieppe, moi qui en suis, et qui ai dans la ville père, mère, frères et sœurs. Ça n'est pas gai, la guerre civile!—Si je tenais cette duchesse de malheur, je la mènerais bon train au cardinal, je vous le jure."

"Et tu ferais bien," dit le sergent. "N'est-ce pas une honte qu'une princesse du sang soulève le peuple contre son roi?"

"Mais," dit timidement Hubert, l'autre cavalier, "ce n'est pas au roi qu'elle en veut, c'est au cardinal."

"Chansons!" s'écria Landry. "Si elle était bonne sujette, elle se soumettrait au cardinal pour l'amour du roi et de la reine. Qui m'aime aime mon chien, dit le proverbe. Mais chut! j'entends le pas d'un cheval. Halte!"

Ils se rangèrent de front, de manière à barrer le chemin.

Un cavalier, qui venait de Pourville, s'approchait en effet. Dès qu'il aperçut les soldats, il s'arrêta, tremblant de tous ses membres.

"Qui vive?" dit Landry en armant son pistolet.

"Ami, ami!" dit le cavalier d'une voix étranglée par la peur.

"Ami de qui? morbleu!" reprit Landry.

"Ami de tout le monde, capitaine," dit le pauvre garçon. "Je ne suis qu'un laquais; je vais au Petit-Appeville faire une commission."

"Quelle commission? Réponds, ou tu es mort!"

"Je vais chercher le charron pour réparer le carrosse de madame la duchesse."

"Quelle duchesse?"

"Madame de Longueville, monsieur. Son carrosse s'est rompu, il y a deux heures, sur le pont de Pourville."

"Tu mens!" s'écria Landry. "La duchesse est à Dieppe. Coupons les oreilles à ce maroufle!"

"Et, poussant son cheval contre le valet, il saisit celui-ci au collet et le secoua d'importance.

"Grâce! grâce!" s'écria le laquais. "Je vous ai dit l'exacte vérité, monsieur. Madame la duchesse s'est sauvée cette nuit du château de Dieppe par les souterrains. Le carrosse de M. de Tracy l'attendait à mi-chemin de Pourville. Elle y est maintenant, chez le curé, et l'on répare la voiture pour emmener madame je ne sais où."

"C'est bien," dit Landry. "L'escorte de madame la duchesse est-elle nombreuse?"

"Quinze hommes, tout au plus, monsieur, en comptant MM. de Tracy et de Saint-Ybars."

"Nous irons les aider," dit Landry. "Va, mon garçon, cours chercher le charron. Je suis fâché de t'avoir malmené: je te prends pour un mazarin. Va, détale!"

Et, tournant du côté d'Appeville la tête du cheval du valet, il lui donna un si vigoureux coup de cravache, que l'animal partit au galop.



“A présent, camarades,” dit Landry, “ nous avons un beau coup à faire : il faut enlever la duchesse ! ”

“ Merci ! ” fit Hubert : trois contre quinze ! Ça vous plaît à dire, sergent ! ”

“ La ruse supplée au nombre,” dit Landry. “ Obéissez-moi, et je répons du succès. Jacquin, tu connais le pays. Conduis-nous à Pourville sans que nous passions au pont. ”

“ Alors,” dit Jacquin, “ il faut franchir le gué, et remonter le long de la rivière. Le gué est à une enfléchure d’ici. ”

“ En avant ! ” dit Landry. “ Hardi, camarades ! Une fois le coup fait, nous prendrons la route de Saint-Valery, et nous y mettrons notre captive en sûreté. ”

“ Ne dirait-on pas qu’il tient déjà la princesse ? ” dit Hubert.

Ils arrivèrent au gué, le franchirent sans accident, et, coupant à travers les prés, allèrent s’embusquer derrière l’église de Pourville, sans avoir rencontré personne.

## V

### DOUBLE MÉPRISE.

Restée seule, Suzon avait rapidement terminé sa besogne. Elle s’assit dans le fauteuil du curé et essaya de dormir ; mais le sommeil ne vint pas. Elle voulut filer ; sa quenouille n’avait plus de lin. L’inquiétude la tenait éveillée. Elle se mit à penser à la singulière aventure qui la rendait en ce moment gardienne d’une grande princesse en rébellion contre le roi.

“ Qu’elle est charmante ! ” se disait-elle. “ Qu’elle était donc belle avec mes habits du dimanche ! Je voudrais bien savoir quelle mine j’aurais avec les siens. ”

“ Et, presque sans penser, Suzon ôta sa robe de serge et passa celle de la princesse ; puis elle mit le collet de dentelle, les manchettes, et, ôtant son bonnet, rendit la liberté aux boucles blondes de sa belle chevelure. Puis, allumant deux chandelles, la jeune Suzon se regarda dans un chaudron de cuivre, dans un petit miroir, dans un grand plat d’étain, et se trouva, ce qu’elle était, bien jolie, presque aussi belle que la duchesse aux yeux bleus.

Et Suzon mit aussi le manteau fourré d’hermine, le masque de de taffetas noir, le chapeau de feutre orné d’une longue plume blanche.

Elle achevait de se travestir ainsi lorsqu’un coup discret, frappé à la porte, la fit tressaillir. Elle s’approcha de la porte et demanda naïvement : “ Qui est là ? est-ce vous Lubin ? ”

“ Oui, ma mie. Ouvrez-moi,” dit une voix adoucie.

Elle ouvrit, la pauvre Suzon, croyant bien ébahir son fiancé ; mais ce n’était point Lubin. Le grand gaillard qui se trouva devant elle, jetant un rapide coup d’œil dans la cuisine et se voyant seul avec cette belle dame, la saisit, lui couvrit la bouche d’un mouchoir, et l’emporta comme il eût fait d’un enfant.

A quelques pas, deux cavaliers l’attendaient, tenant son cheval

en laisse. Sans lâcher Suzon, le grand gaillard sauta en selle, et, piquant leurs chevaux, les trois soldats prirent au galop la route de Saint-Valery.

Et bientôt les lumières et le clocher de Pourville disparurent à leurs yeux.

La nuit s'avancait. Lubin se tournait et se retournait sur la paille sans pouvoir fermer l'œil. Ce qui l'inquiétait le plus, ce n'était pas la sûreté de la duchesse ni le risque qu'elle courait d'être faite prisonnière par les troupes du roi. Que lui importait, après tout ? mais c'était Saint-Ybars et Tracy qui lui mettaient martel en tête. Il avait vu avec grand déplaisir ces beaux messieurs si pimpants regarder sa Suzon, et il avait entendu Saint-Ybars dire à la duchesse : " Quelle jolie suivante vous auriez là, madame ! il la faut emmener avec vous."

Si bien que le pauvre Lubin, pris d'un bel accès de jalousie, s'en alla vers la cure pour surveiller Suzon.

A sa grande surprise, il vit la porte ouverte, personne dans la cuisine éclairée, et, près du feu, sur une chaise, la robe et le bonnet de Suzon.

Inquiet, il ressortit pour voir s'il n'y avait pas de lumière dans la chambre de Suzon : il n'en vit point. Lubin se mit alors à se promener de long en large devant la cure, se demandant ce que tout cela voulait dire.

Bientôt il entendit marcher. Il se cacha derrière un tas de fagots, et vit Tracy qui s'approchait en chantant à demi-voix une chanson frondeuse :

N'en déplaise à Son Eminence  
Monsieur Jules de Mazarin,  
Sans barguiner j'aime la France,  
Et je vas tout droit mon chemin.

Le jeune gentilhomme entra dans la cuisine et fit une exclamation d'étonnement. " Personne ! " dit-il. " Où sont-elles donc ? "

Il ressortit, regarda les fenêtres, et, prenant une gaule dans le tas de fagots qui lui cachait Lubin, il alla frapper doucement aux vitres de la chambre de Suzon. Bouillant de colère, Lubin allait sauter sur lui, lorsque, la fenêtre s'ouvrant, une tête coiffée d'un bonnet blanc y parut, et une voix de femme dit doucement : " Est-il déjà l'heure de se lever, monsieur ? faut-il descendre ? "

C'était mademoiselle de Lobel qui veillait près de la duchesse ; mais Lubin n'eut garde de la reconnaître. Le sang lui bourdonnait aux oreilles. Sans savoir ce qu'il faisait, il arracha une grosse motte de terre et la lança sur le bonnet blanc en proférant un juron effroyable. Mademoiselle de Lobel fit un cri perçant, et Tracy dégaina. Si un nuage complaisant n'eut à ce moment caché la lune, Lubin recevait un bon coup d'épée ; mais Tracy ne transperça qu'un fagot, et Lubin, s'esquivant, passa derrière la maison.

Mais le cri de mademoiselle de Lobel avait donné l'alarme. La duchesse, le curé, Nicole, furent sur pied en un moment. Saint-Ybars accourut, Lubin le suivit, et l'on constata la disparition de

Suzon et des habits de la duchesse. On se perdait en conjectures. Lubin était au désespoir, et maudissait pêle-mêle Tracy, la duchesse, le cardinal, la lune et le bonnet blanc de mademoiselle de Lobel.

Arrivés à une lieue de Pourville, les ravisseurs de Suzon avaient un peu ralenti l'allure de leurs chevaux, et Landry, débarrassant sa captive de son bâillon, et la voyant presque évanouie de frayeur, essaya de la rassurer

“ N'ayez pas peur, madame la duchesse, ” lui dit-il : “ vous êtes entre les mains des éclaireurs de l'armée royale. Il ne vous sera fait aucun mal ; vous irez seulement tenir compagnie à monsieur votre mari et à messieurs vos frères au donjon de Vincennes. ”

“ Hélas ! monsieur, ” dit Suzon en pleurant, “ vous me prenez pour une autre. Je suis Suzon, la filleule à Nicole, servante du curé de Pourville. Laissez-moi m'en retourner chez nous, je vous en prie. ”

“ Oh ! le joli conte ! ” s'écria Landry, “ et que voilà bien l'accoutrement d'une Suzon ! Allez, madame la duchesse, quand même vous seriez habillée en servante, vos beaux cheveux blonds vous décéléraient. Ne vous débattez pas : vous pourriez vous faire mal. Je vous dis que vous serez traitée avec tous les égards possibles, que diable ! ”

Mais Suzon, de plus en plus effrayée à mesure qu'on s'éloignait de Pourville, se mit à injurier les soldats et les accabla de tout le vocabulaire d'invectives en usage parmi les harengères de Dieppe, assaisonnant son discours de force coups de poing, et marquant ses ongles sur le visage de Landry.

“ Quelle furie ! ” s'écria le sergent, qui avait toutes les peines du monde à la tenir et à guider son cheval. “ Voilà une princesse qui parle bien normand et qui a des griffes dignes de son bec : aurais-je pris un merle pour une grive ? me serais-je trompé ? Eh bien ! Jacquin, qu'y a-t-il ? ”

Jacquin, qui avait pris les devants, revenait à toute bride.

“ Voici un carosse et une dizaine de cavaliers qui viennent, ” dit Jacquin : “ cachons-nous dans ce bois et laissons-les passer. ”

“ Le bois était bordé d'une haie d'épines. Les soldats essayèrent de s'y frayer un passage à coups de sabre ; mais un paysan, arrivant à cheval au grand galop, leur cria : “ Ohé ! les gars ! qui vous a permis de tailler nos haies ? ”

“ Cousin Rolard ! ” cria Suzon reconnaissant la voix, “ à moi ! au secours ! les mazarins m'enlèvent ! ”

“ Chien ! ” s'écria Rolard, “ lâche cette fille, ou je t'assomme ! Harol à moi, les gars de Varangeville ! ”

D'autres cavaliers arrivaient suivis d'un carrosse. Landry ne jugea pas prudent d'engager la lutte, et, laissant glisser Suzon à terre, il piqua des deux et s'enfuit, suivi par ses compagnons, en jurant comme un diable.

La lune brillait en ce moment de tout son éclat.

“ Eh ! cousine Suzon ! ” s'écria Rolard, “ sommes nous au carême prenant ? Qui vous a faite si belle ? ”

Mais Suzon, criant et pleurant, demandait à être reconduite tout de suite à Pourville. " Les mazarins vont, revenir ! " disait-elle : " sauvons-nous ! "

" Nous allons à Pourville, " dit Rolard ; " et, si madame le permet, vous allez monter dans le carrosse. "

" Certainement, " dit madame d'Ailly, qui avait vu toute la scène par la portière de son carrosse. " Montez vite, ma bonne fille. Allons, cocher, à Pourville, et vite ! "

Et toute la troupe repartit au grand trot..

## VI

### LE POINT DU JOUR.

La pâle aurore d'un jour d'hiver apparaissait au ciel, saluée par les cris joyeux des mouettes et des goélands. Le carrosse de la duchesse était prêt. Tracy et Saint-Ybars la conjurait de partir. Mais elle ne pouvait se résoudre à quitter Pourville sans avoir des nouvelles de la pauvre Suzon.

" Il est certain qu'elle a été prise pour moi, " disait-elle. " Les trois soldats que mon laquais a rencontrés cette nuit, ont dû faire le coup. Attendons encore un peu les hommes que M. de Tracy a envoyés à leur recherche. "

" C'est tenter la Providence, madame la duchesse, " dit le curé, " que de rester plus longtemps ici : partez, je vous en prie. Je mettrai toute ma paroisse en quête de Suzon. Si elle a été prise pour vous, elle sera bien traitée. D'ailleurs, c'est une fille avisée et qui a de l'estoc. "

La duchesse hésitant encore, lorsqu'on signala l'arrivée de madame d'Ailly et de son escorte, et que l'on vit apparaître à la portière du carrosse Suzon triomphante, agitant son chapeau à plumes.

Lubin et Nicole la reçurent dans leurs bras, et l'accablèrent de questions. Mais la duchesse, pressée de partir, l'emmena dans sa chambre pour changer d'habits.

Elles reparurent bientôt, ayant repris leurs vêtements respectifs ; et l'héroïne de la Fronde, s'avançant vers le bon curé avec cette grâce charmante qui lui gagnait tous les cœurs, remercia son hôte d'une nuit et lui fit ses adieux, en lui remettant un papier plié. " Vous lirez ceci après mon départ, monsieur le curé, " dit-elle. " Croyez que je demeure à jamais votre obligée et toute vôtre. Et vous, Suzon, venez çà, fillette, que je vous embrasse. Vous m'avez prêté vos habits et votre lit ; et, pour tout salaire, vous avez été enlevée à ma place, et fort effrayée. Je veux cependant que vous vous souveniez de moi avec plaisir. Prenez cette bague, Suzon : elle sera votre dot, et Lubin me pardonnera ses émotions de cette nuit. Mais qu'il soit moins prompt à l'avenir, et ne jette pas si vite la pierre aux gens. "

Puis la duchesse monta dans le carrosse avec madame d'Ailly et mademoiselle de Lobel ; Saint-Ybars et Tracy saluèrent le

curé et sautèrent en selle ; et voiture et cavaliers s'éloignèrent et disparurent au détour du chemin.

Le curé, Nicole et les deux fiancés rentrèrent au presbytère.

“ Que Dieu protège cette aimable duchesse ! ” dit le curé, “ et puisse-t-elle bientôt rentrer en grâce près de notre bonne reine ! Ce serait trop dommage qu'elle finît mal ! je vais dire une messe pour elle.”

“ Mais, monsieur le curé, ” dit Nicole, “ lisez donc le papier de madame la duchesse.”

Le bon curé mit ses lunettes :

“ Oh ! ” dit-il, “ madame de Longueville veut payer son écot Ceci est un bon.” Et il lut. “ Bon pour deux cents fagots et quatre tonneaux de cidre, que mon intendant devra remettre chaque année, le 1<sup>er</sup> mars, à monsieur le curé de Pourville, en souvenir de l'hospitalité que j'ai reçue de lui.

“ ANNE-GENEVIÈVE,  
“ Duchesse de Longueville.”

“ Voilà qui est bien, et digne d'une princesse ! ” dit Nicole. “ Et voyons ta bague, Suzon ! Oh ! le beau diamant ! Je suis sûre qu'il vaut bien mille livres. Te voilà dotée du coup. Tu peux te marier, ma filleule. Je danserai à ta noce, et je te donnerai un joli trousseau.”

Nicole tint sa promesse, et le jeune ménage fut heureux. Le bon curé vécut encore longtemps, et, jusqu'à la fin de sa vie, reçut exactement chaque année les quatre pièces de bon cidre et les fagots récoltés sur les terres du duché de Longueville.

Quant à la duchesse, elle s'embarqua secrètement quinze jours après son départ de Pourville, et passa en Hollande et de là à Stenay. Sa vie d'aventures et d'intrigues dura encore quatre ans ; puis, la guerre de la Fronde étant finie, madame de Longueville se retira du monde et passa les dernières années de sa vie dans la dévotion janséniste, car elle était de celles qui aiment en toute chose l'extravagance et la nouveauté, et ne savent point se plaire aux ordinaires destinées.

(Fin.)

---

**Commentaire du Petit Office de la Très Sainte Vierge**, par le Dr Bernard SCHAFER, Prof., librement traduit de l'allemand et augmenté par le R. P. Dom Laurent JANSSENS, S. I. D., Bénédictin de Maredsous. in-18 de 474 pages..... 75 cts

---

**CRI D'ALARME.—CRI D'ESPÉRANCE.—Le Clergé sur la brèche** ou Des devoirs politiques du clergé dans la défense du christianisme contre la révolution par Justin des Bruyères, in-8 75 cts.

# CATALOGUE GENERAL

(Suite)

Sermonnaires, Instruction religieuse, Oatéchismes, etc.

**Missionnaire de l'oratoire** (le), sermons pour l'avent, le carême et les fêtes, par le R. P. Lejeune, prêtre de l'oratoire, 3ème édition, revue avec soin par une société d'ecclésiastiques, enrichie de plus de cent notes biographiques, 6 forts volumes in-8°, \$7.50 ; reliés \$10 50.

**Missionnaire (le) du jour de la première communion**, renfermant 69 instructions ou allocutions nouvelles applicables à toutes les circonstances de ce grand jour, par M. l'abbé Hébert, in-8, 88 cts ; relié \$1.38.

**Mois de Marie des prédicateurs** ou cours complet de sermons, conférences, instructions pour tous les jours du mois de Marie, pour toutes les fêtes et sur tous les sujets se rapportant à la sainte Vierge, par M. l'abbé C. Martin, 2 vol. in-8, \$3 00 ; reliés \$4.00.

**Nouvelle explication du catéchisme de Rodez** divisée en instructions pouvant servir de prônes, avec de nombreux traits historiques, par M. Noël, 6 vol. in-12, \$6.00 ; reliés \$7.50.

**Octave des morts** ; par M. l'abbé Drouin, et divers contemporains, grd in-8, 63 cts ; relié \$1.13.

**Œuvres complètes de Saint Léonard de Port-Maurice**, missionnaire apostolique de l'ordre des frères Mineurs Récollets, publiées d'après les originaux conservés dans les archives du couvent de Saint-Bonaventure à Rome, et précédées de sa vie ; par le R. P. Salvator d'Ormea, du même Ordre ; traduites de l'italien, avec le concours et l'approbation du R. P. Salvator, par le chanoine F.-L.-J. Labis, docteur en théologie, 8 forts volumes in-12, \$6.00 ; reliés \$8.00.

**Œuvres de Mgr Besson, évêque de Nîmes**. Conférences prêchées dans l'église métropolitaine de Besançon pendant les années 1864 à 1873, 7 vol. in-12 \$5.25 ; reliés \$7.00.

*On vend séparément :*

**Homme-Dieu**, (1<sup>er</sup>) in-12, 75 cts ; relié \$1.

**Eglise**, (1<sup>er</sup>) œuvre de l'Homme-Dieu, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Décatalogue**, (le) ou la loi de l'Homme-Dieu, 2 vol. in-12, \$1.50 ; reliés \$2.00.

**Sacrements**, (les) ou la grâce de l'Homme-Dieu, 2 vol. in-12, \$1.50 ; reliés \$2.00.

**Mystères** (les) de la vie future ou la gloire de l'Homme-Dieu, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Année** (1<sup>re</sup>) des pèlerinages (1672-1873), sermons, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Année** (1<sup>re</sup>) d'expiation et de grâce (1870-71), sermons et oraisons funèbres, in-12, 75 cts, relié \$1.00.

**Sacré-Cœur** (le) de l'Homme-Dieu, sermons prêchés à Besançon et à Paray-le-Monial en juin 1873, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Beatitudes** (les) de la vie chrétienne ou la dévotion chrétienne envers le Sacré-Cœur, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Œuvres pastorales**, 2 vol. in-12, \$1.50 ; reliés \$2.00.

**Œuvres pastorales**, 2e série, 1878-1882, 2 vol. in-12, \$1.50 ; reliés \$2.00.

**Œuvres pastorales et oratoires**, 3e série, 1883-1887, 2 vol. in-12, \$1.50 ; reliés \$2.00.

**Panegyriques** et oraisons funèbres, 2 vol. in-12, \$1.50 ; reliés \$2.00.

**Panegyriques**, oraisons funèbres, éloges académiques. Nouvelle série, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Panegyriques**, oraisons funèbres, éloges académiques. Troisième série, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Œuvres de Saint-Thomas de Villeneuve**, religieux Augustin, archevêque de Valence. Traduites du latin par le R. P. Ferrier, prêtre de la Miséricorde. 5 vol. in-12, \$4.50 ; reliés \$5.75.

*Tome I*—Sermons pour l'Avent.

*Tome II*—Sermons pour le Carême.

*Tome III*—Sermons pour les Mystères.

*Tome IV*—Sermons pour les Fêtes des saints

*Tome V*—Sermons pour les Dominicales.

**Œuvres sacerdotales inédites de S. E. le Cardinal Pie**, évêque de Poitiers, collationnées par le R. P. Mercier, S. J. 2 vol. in-8°, \$3 ; reliés \$4

**Panorama des prédicateurs**, par M. l'abbé Martin, 3 vol. gr. in-4. Ouvrage approuvé par Sa Sainteté Pie IX. Le 3e vol. contient des sujets de circonstances. \$7.50 ; reliés en un seul volume \$9.00.

**Parole Sainte** (la) ou le guide oratoire dans le ministère de la prédication, par M. J. Ribet, ancien professeur de théologie et d'éloquence sacrée, in-8°, \$1.00 ; reliés \$1.50.

**Pasteur des petits agneaux.** (1e) ou Cours d'instructions relatives à la première communion, divisé en trois années, par M. l'abbé Laden, in-12, 63 cts relié 88 cts.

**Paternité chrétienne.** (1a) Conférences prêchées à la reunion des pères de famille du Jésus de Paris, par le R. P. A. Matignon, de la compagnie de Jésus. 4 vol. in-12, \$3.00 ; reliés \$4.00.

**Ire SÉRIE.**—Les Droits de Dieu sur la famille, 75 cts ; relié \$1.00.

**Ile SÉRIE.**—La Famille et l'Etat, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**IIIe SÉRIE.**—Les Epreuves et les Joies de la famille, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**IVe SÉRIE.**—Les Devoirs de l'époux, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Péchés de la langue,** (1 s) et la jalousie dans la vie des femmes, suivis de conférences sur les jugements téméraires, la patience et la grâce par Mgr Landriot, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Petites homélies (les) populaires sur les évangiles,** par M. l'abbé Beauverdency, missionnaire apostolique, in-12, 75 cts ; relié \$1.00

**Petits sermons ou l'on ne dort pas,** par M. l'abbé V. Bertrand. 4 vol. in-12, \$2.00 ; reliés \$3.00.

**Petit traité dogmatique, pratique et liturgique des Sacraments et plus particulièrement de l'Eucharistie et de la pénitence, avec un grand nombre de traits historiques,** par M. l'abbé Cathala, 2 vol. in-12, \$1.25 ; reliés \$1.75.

**Plans d'instructions pour sept retraites préparatoires à la première communion et allocutions le jour même pour sept ans,** par M. l'abbé Truchot, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Plans d'instructions sur le symbole, les sacrements, le décalogue, la prière et l'oraison dominicale, d'après le catéchisme du concile de Trente, par le chanoine D.-G. Hallez, licencié en théologie, professeur d'éloquence sacrée au Séminaire de Tournai, 2e édit.** 7 vol. in-12, \$5 13 ; reliés \$6.88. *Détail :*

**Instructions sur le Symbole,** 2 vol. in-12, \$1.75 ; reliés \$2.25.

**Instructions sur les Sacrements,** 2 vol. in-12, \$1 25 ; relié \$1.75.

**Instructions sur le Décalogue,** 2 vol. in-12 \$1.25 ; reliés \$1.75.

**Instructions sur la Prière.** Instructions sur l'oraison dominicale, in-12, 85 cts ; relié \$1.13

**Instructions abrégées sur le Symbole,** in-12, 45 cts ; relié 70 cts.

**Plans d'instructions sur les principaux sujets de la morale chrétienne,** par un curé du diocèse de Liège. 2 vol. in-12, \$1.25 ; reliés \$1.75.

**Portraits littéraires des plus célèbres prédicateurs contemporains,** grd in-8, 75 cts ; relié \$1.25.

**Pratique de l'enseignement du Catéchisme aux enfants qui n'ont pas fait leur première communion, nouvelle méthode pour donner la première instruction religieuse,** par M. A. Maudouit, prêtre du diocèse de Coustances, aumônier des Trinitaires de Ducey ; 3e édition, revue corrigée et augmentée, 2 vol. in-12, \$2.63 ; reliés \$3.38.

**Prédication (1a).** Exercices des Missions Avis divers. Instructions sur le Décalogue et les Sacrements, par Saint Léonard de Port Maurice, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Prédication (1a), grands maîtres et grands lois,** par le R. P. G. Longhaye, de la compagnie de Jésus, in-8, \$1.88, relié \$2.38.

**Premiers communiantes en retraite, ou trois cours divers d'exercices préparatoires à la première communion,** par M. Himonet, curé, in-12, 63 cts ; relié 88 cts.

**Première et seconde communion, et retraites préparatoires,** par M. l'abbé Salesse, in-18, 38 c. ; relié 63 c.

**Première communion (1a), causeries familières d'une mère avec ses enfants,** par Mme G. R., in-12, 50 cts ; relié 75 cts.

**Première communion, (1a) cours d'instructions précédé d'une méthode,** par M. l'abbé LeGendre, 5e édition, 3 vol. in-12, \$2.25 ; reliés \$3.00.

**Préparation à la première communion (1a) ou Recueil d'instructions spéciales pouvant servir de lectures préparatoires à la première communion,** par M. l'abbé Laden, in-18, 38 c. relié 60 cts.

**Prônes empruntés à nos meilleurs prédicateurs contemporains suivis d'exemples pour les dimanches et les fêtes de l'année avec préface et plans détachés par M. l'abbé C. Martin,** grd in-8°, \$1.50, relié \$2.00.

**Prônes liturgiques ou explication de tout ce qui se rapporte au culte et principalement au saint sacrifice de la messe par M. l'abbé Gussas,** in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Prônes réduits en Pratique pour les Dimanches et principales Fêtes de l'année, avec une table indi-**

cative des Fêtes propres à une mission ou à une retraite ; par l'abbé Billot, directeur du séminaire de Besançon, 2 vol. in-8, \$1.50 ; reliés \$2.50.

**Prônes suivies d'exemples**, pour tous les dimanches et fêtes de l'année, par M. l'abbé Martin, grd in-8, \$1.50 ; relié \$2.00

Ce volume renferme les quatre incomparables discours sur l'enfant prodigue, par le R. P. Félix.

**Quatre dominicales différentes** ou revue mensuelle, par M. l'abbé C. Martin, 4 vol. in-8, \$4.00 ; reliés \$6.00.

**Questionnaire explicatif du catéchisme** de la province ecclésiastique de Québec, suivi d'un petit questionnaire pour les jeunes enfants, in-12 cart. 60 cts.

**Rational des prédicateurs de l'évangile**, (1e) ou homélies sur les saints Évangiles, de chaque dimanche et des principales fêtes de l'année liturgique, par Jacques Marchant, traduit pour la première fois en français, par M. l'abbé Ant. Ricard, docteur en théologie, 4 vol. in-8, \$6.00 ; reliés \$8.00.

**Récits évangéliques**. Unité, précision, harmonie des quatre textes. Examen critique de l'ordre chronologique et synoptique des faits ; par M. l'abbé Chevalier, grd in-8, \$1.50 ; rel. \$2.

**Répertoire de la doctrine chrétienne** ou cours complet d'instructions, prênes, conférences, catéchismes raisonnés, accompagné de riches matériaux sur les quatre parties de la doctrine chrétienne par M. l'abbé C. Martin, 2 vol. grd in-8, \$3 ; reliés \$4.00.

**Retraite ecclésiastique** ou choix d'instructions sur les principaux devoirs des prêtres, par M. l'abbé Mauriel, 2 vol. in-8, \$1.50 ; reliés \$2.50.

**Retraites de Notre-Dame de Paris**, par le R. P. Félix, de la compagnie de Jésus, 6 vol. in-12, \$4.50 ; reliés \$6.00.

*Première Retraite.*—La Destinée.

*Deuxième Retraite.*—L'Éternité.

*Troisième Retraite.*—La Prévarication.

*Quatrième Retraite.*—Le Châtiment.

*Cinquième Retraite.*—Les Passions.

*Sixième Retraite.*—Le Prodiges et les prodig.

Chaque vol. se vend séparément.

**Retraites, sermons des meilleurs prédicateurs contemporains** pour jubilé, missions, retraites et stations de pénitence par M. l'abbé Martin, 6 brochures, grd in-8, \$2.50 ; les 6 reliés en un volume \$3.00.

1ère série. Retraite générale-  
2me " " spéciale d'hommes.  
3me " " " pour femmes.  
4me " " " pour la première commu-  
[nion].  
5me " " " jeunes personnes.  
6me " Adoration perpétuelle.

**Sacerdoce** (1e) ses relations avec la société civile. Conférences prêchées à l'Oratoire par Mgr Isoard, 2 vol. in-12, \$1.75 ; reliés \$2.25.

**Saint Paul étudié en vue de la prédication**, par M. l'abbé Doublet, sixième édition 3 vol. in-12, \$2.63 ; reliés \$3.38.

**Sermons à des religieuses**, par Mgr Landriot, in-12, \$1.00 ; relié \$1.25.

**Sermons de Bossuet**, nouvelle édition complète suivant le texte de l'édition de Versailles, 4 vol. in-12, \$3.00 ; reliés \$4.00.

**Sermons de Louis de Grenade**, traduits intégralement pour la première fois en français par MM. Bareille, Duval, Crampon, Boucher et Barton et terminés par une table analytique des matières, par M. l'abbé Pelletier, 9 vol. in-8, \$15.00 ; reliés \$19.50.

**Sermons de Saint-François de Sales**, publiés par M. l'abbé Chaumont, 3 vol. in-12, \$2.63 ; reliés \$3.38.

**Sermons du Père Bridaine**, missionnaire royal, 8 vol. in-12, \$4.00 ; reliés \$6.00.

**Sermons du R. P. Antoine Vieyra**, jésuite portugais, traduits par M. l'abbé de Poiret, 6 vol. in-12, \$2.50 ; reliés \$4.00.

**Sermons du R. P. Weninger**, missionnaire de la compagnie de Jésus. Docteur en théologie. Traduits avec l'autorisation de l'auteur par l'abbé Belet, 10 beaux vol. in-12, \$7.50 ; reliés \$10.00.

**Première Partie.**—SERMONS POUR TOUTS LES DIMANCHES DE L'ANNÉE (trois sermons pour chaque dimanche), 2 vol. in-12, \$1.75 ; reliés \$2.25.

**Deuxième Partie.**—SERMONS POUR TOUTS LES FÊTES DE L'ANNÉE (trois sermons pour chaque fête), 2 vol. in-12, \$1.75 ; reliés \$2.25.

**Troisième Partie.**—CONFÉRENCES SUR LES ÉTATS DE VIE. Conférences pour hommes et jeunes gens. Cours de trois années comprenant 36 conférences mensuelles pour chaque état, 2 vol. in-12, \$1.75 ; reliés \$2.25.

**Quatrième Partie.**—CONFÉRENCES SUR LES ÉTATS DE VIE. Conférences pour les femmes mariées et les jeunes filles. Cours de trois années comprenant 36 conférences mensuelles pour chaque état, 2 vol. in-12, \$1.75 ; reliés \$2.25.

**Cinquième Partie.**—CONFÉRENCES ORIGINALES



LES, courtes et pratiques pour le mois de mai (trois années) également applicables aux fêtes de la sainte Vierge et aux congrégations de Marie, 2 vol. in-12, \$1.75, rel. \$2.25. *Chaque partie se vend séparément.*

**Sermons et instructions pour les missions**, par Saint Léonard de Port Maurice, 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

*Première Partie*.—Comprenant : Maximes et règlements pour les missions. Sermons et instructions familières ou Conférences pour quinze et vingt jours de missions.

*Deuxième Partie*.—Exhortations sur la dévotion au très saint Sacrement, et Entretiens sur la dévotion envers la très sainte Vierge, pour chaque jour des missions. Sermons pour les processions de pénitence.—Conférence morale sur l'administration du sacrement de pénitence.—Directoire pour la confession générale.—Pensées sur la mort.

**Sermons historiques empruntés à nos meilleurs prédicateurs contemporains** pour les dimanches et les fêtes de l'année avec préface, indications, oratoires et plans détachés par M. l'abbé C. Martin, grd in-8° \$1.50, rel. \$2.

**Sermons, instructions et allocutions du R. P. Henri Dominique Lacordaire**. Notices, Textes, Fragments, Analyses, 3 vol. in-12, \$3 00 ; reliés \$3.75.

**Sermons nouveaux et complets sur les mystères : de N.-S. J.-C.**, ou cours complet de sermons et d'instructions familières pour toutes les fêtes et sur tous les sujets relatifs à Jésus-Christ, par M. l'abbé Martin, 2 vol. in-8, \$3.00 ; reliés \$4.00.

**Sermons pour le carême**, par Saint Léonard de Port Maurice, 2 vol. \$1 50 ; reliés \$2.00.

**Sermons pour les dimanches**, par Saint Léonard de Port Maurice, in-12, 75 cts ; relié \$1.00.

**Sermons suivis d'exemples**, en style oratoire, pour les dimanches et fêtes de l'année par M. l'abbé Martin, in-8, \$1.50 ; relié \$2.00.

**Sermons sur la liturgie**, par M. l'abbé Martin, 3 vol. \$3.75 ; rel. \$5.25.

**Sermons sur les huit béatitudes** et sur les sujets rares, par M. l'abbé Martin, in-8, \$1.50 ; relié \$2.00.

**Sommaire de la doctrine catholique en tableaux synoptiques** pour servir aux instructions paroissiales et aux catéchismes de persévérance, par l'auteur des *Paillettes d'Or*, 3 vol gros in-18, \$3.00.

*Première Partie*.—LES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE.—II. LES CONSEILS ÉVANGÉLIQUES.—III. LA CONSCIENCE.—IV. LE PÉCHÉ. Sixième édition.

*Deuxième Partie*.—LE SYMBOLE DES APÔTRES  
*Troisième Partie*.—LA GRACE, LA PRIÈRE,

LES SACREMENTS. Sixième édition.

**Somme de la prédication eu-  
chéristique**, par le Rév. P. Tesnière,  
de la congrégation du Très-saint-sa-  
crament, 2 forts vol. in-12, \$2.88, re-  
liés \$3.75.

**Somme du catéchiste**, (la, cours  
de religion et d'histoire sacrée, par M.  
l'abbé Regnaud, 8 très forts vol. in-12,  
\$8.00 ; reliés \$10.80.

**Cour de religion**, 4 très forts vol in-12,  
\$4 00 ; reliés \$5.40.

**Cours d'histoire sacrée**, 4 très forts  
vol. in-12, \$4 00 ; reliés \$5.40.

**Somme du prédicateur** (la) pour  
tout le cours de l'année chrétienne  
renfermant sur chacun des évangiles  
des dimanches quatre instructions ho-  
miletiques avec d'inombrables notes  
et plans permettant de varier à l'infini  
l'enseignement de la chaire par P.  
d'Hauterive, chevalier de l'ordre mis-  
sionnaire de Pie IX.

*Première Partie*.—7 forts vol. in-8, \$10.50,  
reliés \$14.00.

*Deuxième Partie*.—Propres des saints et sujets  
de circonstances 4 vol. in-8, \$6, reliés \$8.

*Le tout réuni* 11 vol. in-8, \$16.50,  
reliés \$22.00.

**Trésor historique de la Prédi-  
cation**, recueilli spécial de nouveaux  
traits d'histoire choisis avec le plus  
grand soin, par M. l'abbé Sibillat,  
2 vol. in-12, \$1.25 ; reliés \$1.75.

**Triumphes de Jésus** (les), récits  
intimes sur la première communion,  
comprenant une retraite préparatoire,  
par M. l'abbé G. Delmas, in-18 63 c.,  
relié 88 cts.

**Trompette sacerdotale** (la), ou  
la voix du prédicateur détruisant les  
sept péchés capitaux et édifiant les  
vertus opposées, de Jacques Marchant,  
faisant suite au *Jardin des Pasteurs*,  
ouvrage traduit pour la première fois  
en français par M. l'abbé Ant. Ricard,  
licencié en théologie, in-8, \$1.50 ;  
relié \$2.00.

**Verge fleurie d'Aaron** (la), suivie  
des conférences ecclésiastiques et de  
la Tiare sacrée, par Jacques Marchant,  
traduit pour la première fois en fran-  
çais, par M. l'abbé Ant. Ricard, in-8,  
\$1.50 ; relié \$2.00.

**Vie des saints à l'usage des  
prédicateurs**, comprennent : 1. la vie  
du saint de chaque jour ; 2. son pa-  
négyrique ; 3. des matériaux approp-  
riés à chaque sujet pour panégyri-  
ques, instructions familières et collo-  
ques, par M. l'abbé Martin, 4 vol. in-8,  
\$6.00 ; reliés \$8.00.